

COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 4 DÉCEMBRE 2013

Membres électeurs : 35
Membres électeurs présents :
Pouvoirs :
Vote : - Pour :
- Contre :
- Abstention :

DÉLIBÉRATION N° 2013/12

ÉLECTION D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE BASSIN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE L'EAU

Le Comité de bassin Réunion, délibérant valablement,

VU l'arrêté préfectoral N° 10 – 1779 /SG/DRCTCV du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du Comité de bassin de La Réunion ;

VU le règlement intérieur du Comité de bassin ;

Après avoir procédé à l'élection des membres du collège des usagers et représentants des milieux socioprofessionnels,

DECIDE :

Article unique :

Est élu membre du collège des usagers et milieux socioprofessionnels du Conseil d'administration de l'Office de l'Eau parmi les membres des collèges correspondant au Comité de bassin Réunion pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'en septembre 2016

- **Monsieur Nicoals BURIEZ**

Saint-Denis,

Le Président du Comité de Bassin Réunion

Daniel ALAMELOU